

Fraude fiscale : Patrick Balkany est condamné en appel à cinq ans de prison, son épouse Isabelle à quatre ans d'emprisonnement



Patrick Balkany vient d'être condamné en appel à cinq ans de prison ferme, son épouse à quatre ans d'emprisonnement. Le couple se voit aussi infliger dix ans d'inéligibilité. Chacun des époux écope également d'une amende de 100.000 euros.

Avec Atlantico
Rédaction

Nouveau rebondissement judiciaire pour le couple Balkany. Patrick et Isabelle Balkany ont été condamnés, ce mercredi 27 mai, en appel respectivement à cinq et quatre ans de prison pour blanchiment aggravé de fraude fiscale. La cour d'appel de Paris a alourdi la peine de l'ancien maire de Levallois-Perret, condamné en outre pour "prise illégale d'intérêt", jugeant qu'il avait bénéficié d'avantages en nature dans le cadre d'un important contrat immobilier de la ville. Le couple est aussi condamné à dix ans d'inéligibilité et chacun des époux devra s'acquitter d'une amende de 100.000 euros. Ils sont également condamnés à 10 ans d'interdiction de gérer une entreprise.

Déjà condamnés pour fraude fiscale et déchus de leur mandat, Patrick et Isabelle Balkany ont donc été à nouveau condamnés ce mercredi 27 mai par la cour d'appel de Paris, cette fois pour blanchiment aggravé de fraude fiscale. Patrick Balkany a donc écopé d'une peine de cinq ans de prison ferme, son épouse Isabelle à quatre ans d'emprisonnement, sans incarcération immédiate.

Les époux Balkany sont encore condamnés à payer un million d'euros de dommages-intérêts à l'Etat, solidairement avec leur fils Alexandre et deux autres prévenus. La cour d'appel de Paris estime que l'origine familiale avancée par le couple Balkany pour justifier leurs fonds "n'est jamais démontrée, parfois contestable, souvent fausse".

Patrick Balkany, libéré à la mi-février pour raisons de santé après cinq mois en détention, était présent à l'audience, mais pas son épouse, qui était absente "pour raisons de santé", selon son avocat, Maître Pierre-Olivier Sur. Compte tenu de leur âge (71 et 72 ans), il est probable que Patrick et Isabelle Balkany voient leur peine aménagée et n'aillent pas en prison.